

LA GUERRE DANS LE PACIFIQUE

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

M. Narusawa, chef de la section religieuse, Mgr Michel O'Doherty, archevêque de Manille, et 10 prêtres catholiques. Cette entrevue avait pour but d'amorcer une collaboration amicale entre le Japon et les Philippines par l'entremise de l'Eglise catholique.

Tchoung King à deux doigts de la capitulation

Changhai, 20. — Le porte-parole de l'armée nipponne a déclaré devant la presse qu'avant l'ouverture des hostilités dans le Pacifique, le gouvernement de Tchoung-King avait manœuvré pour occuper l'Angleterre et les Etats-Unis dans une guerre contre le Japon. Dores et déjà, des personnes de l'entourage de Tchoung-King ont été envoyées en avant pour négocier une capitulation anglaise devant la faiblesse anglo-américaine. De violents rassemblements ont eu lieu à Canton, le port d'atterrissage principal vers la Birmanie, en cas d'urgence, destinés à la Chine. La défection de l'appui anglo-américain a amené Tchoung-King à deux doigts de la capitulation.

LA GUERRE SUR LE FRONT DE L'EST

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

à la frontière mandchourienne, que les pertes inouïes des Soviétiques sur le front européen ont provoqué une démolition de l'armée.

Les Soviétiques n'ont encore que le transport de matériel de guerre de Sibirie en Europe affecté le moral des troupes et que les attaques et les actes d'indiscipline à l'égard des officiers se multiplient de plus en plus.

Le Premier Ministre de Birmanie exilé en Amérique

Geneve, 20. — Le correspondant politique de l'« Evening News » a mandé à son journal, M. Saw, premier ministre de Birmanie, qu'il avait été arrêté par le gouvernement anglais à son retour en Amérique, où il sera placé sous surveillance.

Les Anglais ne varient pas leurs méthodes

Berlin, 20. — La « Correspondance Diplomatique et Politique » rapportant l'arrestation du premier ministre de Birmanie, sur les ordres du gouvernement anglais, déclare que l'assertion anglaise suivant la quel M. Saw, premier ministre de Birmanie, aurait été arrêté au retour de la guerre des contacts avec les services japonais, est une pure invention.

L'état d'exception est levé à Prague et à Brünn

Prague, 20. — En regard à l'apaisement progressif qui s'est produit dans le pays le général de la police Heydrich, procureur-adjoint, a déclaré, le 20 janvier, à midi, que l'état d'exception existant encore pour les villes de Prague et de Brünn.

LES VISÉES DE L'U. R. S. S. SUR LES DARDANELLES

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

tion soviétique « Tass » est d'autant plus remarquable. Cet article se réfère à une déclaration inédite faite par M. Mac Murry, précédent ambassadeur américain à Ankara, dans le journal « Baltimore Sun ».

Churchill s'expliquera dans quelques jours sur la situation militaire

Amsterdam, 20. — Des qu'il eut pris place au premier rang de la Chambre des Communes, M. Churchill a été assailli de questions sur la situation militaire.

Un complot anglo-soviétique

Berlin, 20. — La presse berlinoise a souligné en première page la déclaration faite par M. Mac Murry, ancien ambassadeur américain à Ankara au journal « Baltimore Sun ».

La presse londonienne critique violemment le haut commandement

Amsterdam, 21. — Devant les succès successifs par les forces britanniques, la presse anglaise est unanime à proclamer l'extrême gravité de la situation et à réclamer l'envoi immédiat de renforts.

TROIS CONDAMNATIONS A MORT POUR ACTES EN FAVEUR DE L'ENNEMI

Par jugement rendu le 19 janvier 1942 par le général commandant le district aérien Belge, Albert Depenseire et William Joseph Soummerfont, ont été condamnés à mort pour avoir favorisé l'ennemi et avoir tenté d'endommager du matériel militaire.

NOS PETITES ANNONCES

Avez-vous lu, en quatrième page, Elles peuvent répondre à tous vos besoins.

Le Drame d'Escoutpont



Nous avons relaté, hier, les circonstances de cet affreux drame. Voici les photos de la victime : Marie FALCE et de la meurtrière : Adeline CLEMENT. (Ph. privées)

LE SERMENT DE LA POLICE

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

avoir descendu la double escalier de marbre entre une double haie de gardes municipaux en grande tenue, casaque à crinière, veste noire à parements rouges et culotte blanche.

La presse londonienne critique violemment le haut commandement

Amsterdam, 21. — Devant les succès successifs par les forces britanniques, la presse anglaise est unanime à proclamer l'extrême gravité de la situation et à réclamer l'envoi immédiat de renforts.

LA CONFÉRENCE DE RIO

Stockholm, 20. — L'« United Press » annonce qu'une pression diplomatique se fait actuellement en faveur de la tenue d'une conférence de cette façon d'émanciper l'Argentine et de la lier à ses autres Etats américains et à leur politique.

L'Amérique du Sud ne souhaite pas une rupture avec l'Axe

Berlin, 20. — La presse grand européenne à l'égard de la conférence de Rio et constate que la pression s'accroît sur les participants.

Le communiqué italien

Rome, 20. — Le Grand Quartier Général communique : Au cours d'une bataille se déroulant entre Agadabia et Marsa-Brega, nous avons repoussé et par partie fait prisonniers des détachements ennemis. Quelques tanks furent détruits par notre feu.

Les Assistants sociaux préserveront désormais l'enfance

La femme d'un prisonnier valenciennois, Mathilde Dubois, 23 ans, avait une conduite déplorable. Rentré dans son pays, elle se livra à s'adonner à son vice ; la boisson elle aliéné par conséquent jusqu'à frapper son fils Michel, 4 ans, qu'elle priva de sa mère.

POUR L'ENVOI DE NOS ENFANTS EN SUÈDE

La Croix-Rouge Suédoise a obtenu de familles de ce pays l'offre de conserver jusqu'à la fin de la guerre des enfants de 14 ans appartenant aux régions particulièrement éprouvées par la guerre.

LES SPORTS DU NORD

Le grand hebdomadaire régional EN VENTE LE SAMEDI. LE NUMERO : UN FRANC

Informations régionales

A Lille, gare des Postes

UNE MÉNAGÈRE EST HORRIBLEMENT MUTILÉE

Victime de son imprudence, elle est décédée à l'hôpital. Mardi, vers 19 h. 20, Mme Amery, née Julia Roselle, 43 ans, ménagère, domiciliée rue d'Avoyes, 100, à Lille, voulut quitter la gare de la Porte des Postes, emportant du charbon.

LE SERMENT DE LA POLICE

avoir descendu la double escalier de marbre entre une double haie de gardes municipaux en grande tenue, casaque à crinière, veste noire à parements rouges et culotte blanche.

M. TOESCA EST NOMMÉ INTENDANT DE POLICE DE LA RÉGION DE LAON

Au « Journal Officiel » du 18 janvier 1942, nous relevons la nomination de M. TOESCA, secrétaire général de la Région de Laon, au poste d'intendant de police de la région de Laon.

RECENNEMENT DES INFIRMIERES DE LA CROIX-ROUGE FRANÇAISE

Le Bureau Central des Infirmières de la Croix-Rouge Française a prescrit à chaque Comité de faire le recensement des infirmières habitant dans la circonscription dudit Comité.

Les Assistants sociaux préserveront désormais l'enfance

La femme d'un prisonnier valenciennois, Mathilde Dubois, 23 ans, avait une conduite déplorable. Rentré dans son pays, elle se livra à s'adonner à son vice ; la boisson elle aliéné par conséquent jusqu'à frapper son fils Michel, 4 ans, qu'elle priva de sa mère.

PAIEMENT DES REQUISITIONS ALLEMANDES « ÉCONOMIQUES »

Une circulaire de M. l'Ambassadeur de France en Allemagne, M. de Launay, a été adressée aux préfets des départements occupés, prévoyant les modalités de paiement des réquisitions économiques.

POUR L'ENVOI DE NOS ENFANTS EN SUÈDE

La Croix-Rouge Suédoise a obtenu de familles de ce pays l'offre de conserver jusqu'à la fin de la guerre des enfants de 14 ans appartenant aux régions particulièrement éprouvées par la guerre.

LES SPORTS DU NORD

Le grand hebdomadaire régional EN VENTE LE SAMEDI. LE NUMERO : UN FRANC

L'ESCROQUERIE aux « saisies »

de bétail dans les environs de Fléchin

Dans un précédent numéro, nous avons relaté les escroqueries d'un nouveau genre dont furent victimes plusieurs cultivateurs de la région de Fléchin, dans l'arrondissement de Saint-Omer.

Opération habile

Rapportons succinctement le procédé ingénieux et fructueux inventé par une bande d'audacieux filous. Deux compères se présentèrent chez un cultivateur auquel ils achetèrent porcs, moutons ou veaux à des prix sans concurrence.

M. TOESCA EST NOMMÉ INTENDANT DE POLICE DE LA RÉGION DE LAON

Au « Journal Officiel » du 18 janvier 1942, nous relevons la nomination de M. TOESCA, secrétaire général de la Région de Laon, au poste d'intendant de police de la région de Laon.

RECENNEMENT DES INFIRMIERES DE LA CROIX-ROUGE FRANÇAISE

Le Bureau Central des Infirmières de la Croix-Rouge Française a prescrit à chaque Comité de faire le recensement des infirmières habitant dans la circonscription dudit Comité.

Les Assistants sociaux préserveront désormais l'enfance

La femme d'un prisonnier valenciennois, Mathilde Dubois, 23 ans, avait une conduite déplorable. Rentré dans son pays, elle se livra à s'adonner à son vice ; la boisson elle aliéné par conséquent jusqu'à frapper son fils Michel, 4 ans, qu'elle priva de sa mère.

PAIEMENT DES REQUISITIONS ALLEMANDES « ÉCONOMIQUES »

Une circulaire de M. l'Ambassadeur de France en Allemagne, M. de Launay, a été adressée aux préfets des départements occupés, prévoyant les modalités de paiement des réquisitions économiques.

POUR L'ENVOI DE NOS ENFANTS EN SUÈDE

La Croix-Rouge Suédoise a obtenu de familles de ce pays l'offre de conserver jusqu'à la fin de la guerre des enfants de 14 ans appartenant aux régions particulièrement éprouvées par la guerre.

LES SPORTS DU NORD

Le grand hebdomadaire régional EN VENTE LE SAMEDI. LE NUMERO : UN FRANC

Des lainages pour les volontaires français

A Saint-Quentin, un enfant meurt faute de soins

Dimanche, la nommée Demarque Lange, demeurant 155, rue Denfert-Rochereau, apportait vers 8 h., à l'Hôtel-Dieu, son jeune enfant Jacques âgé de 5 ans. Une demi-heure après, celui-ci décédait. Enquête faite, on apprit que le petit Jacques était malade depuis plusieurs jours, que sa mère n'avait jamais appelé le médecin et avait laissé son enfant sans soins.

UNE FILLE-MÈRE LAISSAIT SES ENFANTS SANS SOINS

Par la rumeur publique, M. Heulin, commissaire du 1er arrondissement, apprenant que la nommée Maillard Clémence, 37 ans, demeurant 9, rue de la Vierge, laissait sans soins sa fille Marie-Louise, âgée de 7 ans 1/2, malade, et que celle-ci était complètement abandonnée à elle-même, sollicita la charité des voisins.

DANS LA MAGISTRATURE

Sont nommés : Président du Tribunal de première instance de Lille, M. DALBIE, vice-président du Tribunal de première instance de Clermont, en remplacement de M. Fauchet, décedé.

DELIVRANCE DE SAUF-CONDUITS AUX ÉTRANGERS

L'accès aux étrangers de la zone non occupée est soumis à une réglementation spéciale. Les ressortissants étrangers ne peuvent, en effet, pénétrer en zone non occupée que s'ils sont munis d'un sauf-conduit délivré par les Autorités Françaises en accord avec les Autorités Allemandes.

AUX ÉTRANGERS

Il est rappelé aux étrangers que les demandes de création, d'extension ou de transfert d'établissement commercial ou industriel doivent être adressées directement à la Préfecture (Bureau des Requisitions) ou à la Préfecture (Bureau des Requisitions) ou à la Préfecture (Bureau des Requisitions) ou à la Préfecture (Bureau des Requisitions).

AUX ÉTRANGERS

Il est rappelé aux étrangers que les demandes de création, d'extension ou de transfert d'établissement commercial ou industriel doivent être adressées directement à la Préfecture (Bureau des Requisitions) ou à la Préfecture (Bureau des Requisitions) ou à la Préfecture (Bureau des Requisitions) ou à la Préfecture (Bureau des Requisitions).

AUX ÉTRANGERS

Il est rappelé aux étrangers que les demandes de création, d'extension ou de transfert d'établissement commercial ou industriel doivent être adressées directement à la Préfecture (Bureau des Requisitions) ou à la Préfecture (Bureau des Requisitions) ou à la Préfecture (Bureau des Requisitions) ou à la Préfecture (Bureau des Requisitions).

AUX ÉTRANGERS

Il est rappelé aux étrangers que les demandes de création, d'extension ou de transfert d'établissement commercial ou industriel doivent être adressées directement à la Préfecture (Bureau des Requisitions) ou à la Préfecture (Bureau des Requisitions) ou à la Préfecture (Bureau des Requisitions) ou à la Préfecture (Bureau des Requisitions).

AUX ÉTRANGERS

Il est rappelé aux étrangers que les demandes de création, d'extension ou de transfert d'établissement commercial ou industriel doivent être adressées directement à la Préfecture (Bureau des Requisitions) ou à la Préfecture (Bureau des Requisitions) ou à la Préfecture (Bureau des Requisitions) ou à la Préfecture (Bureau des Requisitions).

AUX ÉTRANGERS

Il est rappelé aux étrangers que les demandes de création, d'extension ou de transfert d'établissement commercial ou industriel doivent être adressées directement à la Préfecture (Bureau des Requisitions) ou à la Préfecture (Bureau des Requisitions) ou à la Préfecture (Bureau des Requisitions) ou à la Préfecture (Bureau des Requisitions).

Des lainages pour les volontaires français

A Saint-Quentin, un enfant meurt faute de soins

Dimanche, la nommée Demarque Lange, demeurant 155, rue Denfert-Rochereau, apportait vers 8 h., à l'Hôtel-Dieu, son jeune enfant Jacques âgé de 5 ans. Une demi-heure après, celui-ci décédait. Enquête faite, on apprit que le petit Jacques était malade depuis plusieurs jours, que sa mère n'avait jamais appelé le médecin et avait laissé son enfant sans soins.

UNE FILLE-MÈRE LAISSAIT SES ENFANTS SANS SOINS

Par la rumeur publique, M. Heulin, commissaire du 1er arrondissement, apprenant que la nommée Maillard Clémence, 37 ans, demeurant 9, rue de la Vierge, laissait sans soins sa fille Marie-Louise, âgée de 7 ans 1/2, malade, et que celle-ci était complètement abandonnée à elle-même, sollicita la charité des voisins.

DANS LA MAGISTRATURE

Sont nommés : Président du Tribunal de première instance de Lille, M. DALBIE, vice-président du Tribunal de première instance de Clermont, en remplacement de M. Fauchet, décedé.

DELIVRANCE DE SAUF-CONDUITS AUX ÉTRANGERS

L'accès aux étrangers de la zone non occupée est soumis à une réglementation spéciale. Les ressortissants étrangers ne peuvent, en effet, pénétrer en zone non occupée que s'ils sont munis d'un sauf-conduit délivré par les Autorités Françaises en accord avec les Autorités Allemandes.

AUX ÉTRANGERS

Il est rappelé aux étrangers que les demandes de création, d'extension ou de transfert d'établissement commercial ou industriel doivent être adressées directement à la Préfecture (Bureau des Requisitions) ou à la Préfecture (Bureau des Requisitions) ou à la Préfecture (Bureau des Requisitions) ou à la Préfecture (Bureau des Requisitions).

AUX ÉTRANGERS

Il est rappelé aux étrangers que les demandes de création, d'extension ou de transfert d'établissement commercial ou industriel doivent être adressées directement à la Préfecture (Bureau des Requisitions) ou à la Préfecture (Bureau des Requisitions) ou à la Préfecture (Bureau des Requisitions) ou à la Préfecture (Bureau des Requisitions).

AUX ÉTRANGERS

Il est rappelé aux étrangers que les demandes de création, d'extension ou de transfert d'établissement commercial ou industriel doivent être adressées directement à la Préfecture (Bureau des Requisitions) ou à la Préfecture (Bureau des Requisitions) ou à la Préfecture (Bureau des Requisitions) ou à la Préfecture (Bureau des Requisitions).

AUX ÉTRANGERS

Il est rappelé aux étrangers que les demandes de création, d'extension ou de transfert d'établissement commercial ou industriel doivent être adressées directement à la Préfecture (Bureau des Requisitions) ou à la Préfecture (Bureau des Requisitions) ou à la Préfecture (Bureau des Requisitions) ou à la Préfecture (Bureau des Requisitions).

AUX ÉTRANGERS

Il est rappelé aux étrangers que les demandes de création, d'extension ou de transfert d'établissement commercial ou industriel doivent être adressées directement à la Préfecture (Bureau des Requisitions) ou à la Préfecture (Bureau des Requisitions) ou à la Préfecture (Bureau des Requisitions) ou à la Préfecture (Bureau des Requisitions).

AUX ÉTRANGERS

Il est rappelé aux étrangers que les demandes de création, d'extension ou de transfert d'établissement commercial ou industriel doivent être adressées directement à la Préfecture (Bureau des Requisitions) ou à la Préfecture (Bureau des Requisitions) ou à la Préfecture (Bureau des Requisitions) ou à la Préfecture (Bureau des Requisitions).

LES DRÈS ANNUIT

par Les Doyers

Summary des feuilletons précédents. Dans une propriété sur la Côte d'Azur, M. CASTEIRAC grand-mère d'une charmante jeune fille de 18 printemps, MARILOU, est en conversation avec sa petite-fille et un jeune docteur, M. LEBAT, qui est le fiancé de la jeune fille, et qui n'a que dix-huit ans.

LES DRÈS ANNUIT

par Les Doyers

tant que ce ne doit pas être le mari. Une grand-mère désirerait pour sa petite-fille un prince charmant et s'imagine que M. LEBAT est un prince charmant. Elle est en conversation avec sa petite-fille et un jeune docteur, M. LEBAT, qui est le fiancé de la jeune fille, et qui n'a que dix-huit ans.

LES DRÈS ANNUIT

par Les Doyers

« Quel est ce que c'est ça ? fit-il mécontent en désignant du menton à Mariou qui accourait et grimpa sur le marchepied, l'inconnu en peignant de la main. — Un aviateur que je jette ! Toute une histoire que je vous conterai, mon petit Jean, si vous voulez bien me déposer chez la femme Blacot où je dois prendre du poisson... — Go ! fit-il soudain rasséréné. Montez ! Et la voiture les emporta, rapide, tandis que l'Hermès en peignant de bain entra dans le bureau de poste pour téléphoner à son usage. — III —

LES DRÈS ANNUIT

par Les Doyers

« Vous ne voulez tout de même pas vous mettre en smoking pour dîner avec une vieille grand-mère comme moi et une sauteuse comme Mariou ! s'exclama-t-elle. — Le regard bleu chercha la silhouette de la jeune fille, élégante et fine dans une toilette blanche, très simple, mais fraîche et harmonieuse de coupe. — Pourquoi pas ? fit-il avec une courtoisie discrète. — Le rire de Mariou lui répondit. — Oh ! dit-elle, comme vous auriez eu tort ! Si vous aviez comme je détecte ces noirs vêtements masculins, dont je prends une véritable indigestion pendant un mois chaque année. Je vous assure qu'après cela... je suis prête à demander grâce. — Mme Casteirac haussa les épaules avec pitié. — S'ils ne dinaient pas en habit, je crois que mon pauvre fils et ton frère se croieraient déshonorés ! Quelle pitié ! Qu'est-ce que j'ai fait au Bon Dieu pour qu'il m'ait affligé d'une pareille descendance... Et, tandis qu'ils prenaient place autour du gai couvert dressé sur une nappe de grosse toile à carreaux roses et blancs, supportant un service de faïence de Vallauris aux couleurs assorties, elle prit son invité à témoin : — (La suite)